

Doc. 11189
23 février 2007

Migrations de travail en provenance des pays d'Europe centrale et orientale : état présent et perspectives

Recommandation 1748 (2006)

Réponse du Comité des Ministres
adoptée à la 988^e réunion des Délégués des Ministres (21 février 2007)

1. Le Comité des Ministres a pris note avec intérêt de la Recommandation 1748 (2006) de l'Assemblée parlementaire sur les migrations de travail en provenance des pays d'Europe centrale et orientale : état présent et perspectives. Il a transmis le texte au Comité européen sur les migrations (CDMG) pour information et commentaires éventuels (voir annexe).
2. Le Comité des Ministres partage pleinement l'évaluation faite par l'Assemblée de l'importance des évolutions intervenues dans le domaine des migrations de travail internationales. Il remercie l'Assemblée pour sa description complète de la situation et des tendances actuelles des marchés de l'emploi en Europe qui figure dans la Résolution 1501 (2006), et il rappelle l'importance donnée aux questions liées aux migrations par les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du Troisième Sommet, en mai 2005. Dans un contexte plus spécifique, le Comité des Ministres renvoie à sa Recommandation Rec(2004)2 sur l'accès à l'emploi dans le secteur public des non-ressortissants, qui établit des principes applicables à la législation et aux pratiques administratives dans le secteur public et qui souligne que « les services publics ont une responsabilité particulière dans la mesure où ils doivent montrer la voie à suivre et donner l'exemple dans leurs propres pratiques en matière d'emploi et donc encourager d'autres secteurs à appliquer des politiques d'emploi ouvertes à l'égard des migrants/minorités ethniques ».
3. Concernant la demande de l'Assemblée de faire des migrations de travail et du codéveloppement le thème de la 8e Conférence des ministres responsables des migrations et des questions d'intégration (Kiev, automne 2008), le Comité des Ministres indique que, dans le cadre de l'adoption du Programme d'activités pour 2007, un nouveau projet intitulé « migrants économiques – améliorer leur intégration et la gestion des migrations » a été approuvé. Ce projet vise à préparer la conférence de Kiev, qui servira de cadre à des débats sur les questions relatives aux migrations de travail en provenance des pays d'Europe centrale et orientale et qui fera des propositions d'amélioration de la gestion des migrations à l'intérieur et en provenance de cette partie de l'Europe.
4. Le Comité européen sur les migrations permet aux Etats membres d'échanger des informations sur les politiques et les bonnes pratiques concernant les migrations de travail. Ainsi qu'il l'indique dans l'avis joint en annexe, le CDMG réexamine actuellement ses méthodes de travail, en vue d'améliorer l'efficacité des lignes directrices et des recommandations du Conseil de l'Europe en la matière.
5. La version révisée de la Stratégie de gestion des migrations du Conseil de l'Europe donne aux Etats membres des lignes directrices leur permettant d'améliorer leur législation relative aux migrations de travail. Quant à la Stratégie de cohésion sociale révisée du Comité européen pour la cohésion sociale, adoptée par le Comité des Ministres en novembre 2003, elle fait de l'accès à l'emploi l'une des conditions préalables indispensables à la création de sociétés durables et solidaires, et le CDCS a mis en place un vaste programme d'activités bilatérales, essentiellement à l'intention des pays d'Europe orientale et d'Europe du sud-est, qui visent à apporter aide et conseils pour l'application de la stratégie. Le Comité des Ministres encourage les Etats membres à tirer pleinement parti des lignes directrices figurant dans ces textes, ainsi que des dispositions de la Charte sociale européenne révisée.

6. Enfin, en vue de stimuler le dialogue entre les pays d'Europe orientale et d'Europe du sud-est sur les questions migratoires, le CDMG a organisé deux séries de réunions d'experts régionales sur les défis et les priorités en la matière dans ces régions. Ces réunions sont l'occasion de partager des expériences utiles et de discuter de ces défis et priorités ; l'un des principaux objectifs est de formuler des propositions d'activités futures du CDMG, en vue d'aider les Etats membres à améliorer leurs politiques et pratiques migratoires, y compris la gestion des migrations de travail.

Annexe à la réponse

Avis du Comité européen sur les migrations (CDMG)¹ sur la Recommandation 1748 de l'Assemblée parlementaire – Migrations de travail en provenance des pays d'Europe centrale et orientale : état présent et perspectives

1. Le Comité européen sur les migrations (CDMG) se félicite de l'attention portée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à la question des migrations de travail en provenance des pays d'Europe centrale et orientale.

2. Le CDMG apprécie le soutien apporté par l'Assemblée parlementaire dans le choix du thème de la 8e Conférence des ministres responsables des affaires migratoires (« Améliorer et renforcer la coopération et les partenariats entre les pays d'origine, de transit et de destination dans le contexte des migrations de travail (intégration et gestion des migrations) »). Cette conférence, qui doit se tenir à Kiev à l'automne 2008, servira de forum de discussion où les problèmes des migrations de travail en provenance des pays d'Europe centrale et orientale seront traités ainsi que les propositions d'amélioration de la gestion des migrations à l'intérieur et à partir de la région. Le CDMG sera heureux de bénéficier du concours de l'Assemblée parlementaire dans la préparation de cette 8e Conférence ministérielle.

3. Le CDMG est également du même avis que l'Assemblée parlementaire sur l'importance capitale des échanges efficaces d'information et de bonnes pratiques sur les migrations de travail afin d'améliorer la gestion de ce phénomène. Il souhaite informer l'Assemblée parlementaire du fait que le CDMG s'efforce d'encourager et de faciliter, dans le cadre de ses activités, les échanges d'informations pertinentes entre les Etats membres. Le CDMG fait actuellement le bilan de ses méthodes de travail afin d'améliorer l'efficacité et la pertinence de ses activités. Cet examen vise notamment à convertir les lignes directrices et les recommandations préparées par le CDMG en un mécanisme efficace pour l'échange de bonnes pratiques et d'expérience acquise dans le cadre de politiques des Etats membres.

4. Le CDMG souhaite informer l'Assemblée parlementaire du fait qu'il prépare actuellement des avant-projets de lignes directrices sur l'intégration des immigrants et des personnes issues de l'immigration sur le marché de l'emploi. Ces lignes directrices se fondent sur une analyse des bonnes pratiques des Etats membres. Le comité achèvera ses travaux en 2007. Des représentants des pays d'Europe centrale et orientale participent activement aux travaux et veillent à ce que les mesures qui seront proposées dans les lignes directrices soient adaptées au contexte de cette région.

5. Afin de stimuler le dialogue entre les pays d'Europe orientale et d'Europe du sud-est sur les questions de migrations, le CDMG organise deux séries de réunions régionales sur les défis et les priorités du domaine des migrations. La première série de réunions concerne les pays d'Europe du sud-est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Monténégro, Serbie et « l'ex-République yougoslave de Macédoine »). Trois réunions d'experts ont été organisées en 2005-2006, et une quatrième (et dernière) réunion se tiendra en novembre 2006. Lors de ces réunions, les experts des pays participants ont eu l'occasion de présenter leurs politiques nationales en matière de migrations, d'échanger des expériences utiles et de discuter avec leurs collègues de leurs défis et de leurs priorités en la matière. La deuxième série de réunions sera organisée à l'intention d'experts d'Europe orientale (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Fédération de Russie, Ukraine). La première réunion a eu lieu fin septembre 2006 à Kiev, en Ukraine.

Une des principales missions des réunions d'experts nationaux d'Europe du sud-est et orientale est de préparer des propositions d'activités futures du CDMG dans la région afin d'assister les Etats membres de ces régions dans l'amélioration de leurs politiques et pratiques en matière de migrations, y compris la gestion des migrations de travail. Les experts d'Europe du sud-est devraient parachever leurs propositions fin 2006 et les présenter à la réunion du CDMG en avril 2007. Le CDMG fondera sur celles-ci ses propositions relatives aux activités spécifiques qui peuvent être envisagées dans la région.

¹ Avis préparé par le Bureau du CDMG et finalisé par le Secrétariat après sa 63^e réunion (Kiev, 27 septembre 2006)